

riages des blancs avec les Négresses; pour cela il faudroit abroger la loi qui veut que l'esclavage se transmette par les meres, ou du moins ordonner que toute esclave deviendrait libre en épousant un homme libre. Peut-être par respect pour la propriété conviendrait-il d'exiger de celui-ci une compensation, que la loi fixeroit, soit en travail, soit en argent, pour indemniser le propriétaire de l'esclave; mais toujours est-il certain que cette loi aidée d'un commerce moins licite, mais déjà très-établi entre les blancs & les Négresses, donneroit naissance à une race de Mulâtres qui en produiroit une autre de Quarterons, & ainsi de suite, jusqu'à ce que la couleur fût totalement changée.

En voilà assez sur cet objet, qui n'a pas échappé à la politique & à la philosophie de nos jours. Je dois seulement m'excuser de l'avoir traité sans déclamation; mais